

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ARTICLE 1 : CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions générales de Vente (CGV) régissent toutes les relations commerciales entre **PEXYS SARL** et ses clients. Elles s'appliquent également à toutes les données faites dans ce contexte et figurant sur des supports publicitaires tels que brochures, listes de prix ou toute autre publicité écrite ou orale, indépendamment du moyen de communication (Internet, image, papier ou voix). Elles s'appliquent de surcroît, sous réserve de conditions particulières contraires expresses, aux ventes d'articles en promotion ou d'occasion. Toute commande ou achat de matériel auprès de **PEXYS SARL** implique l'adhésion inconditionnelle du client aux dispositions des présentes CGV. **PEXYS SARL** se réserve le droit de modifier en tout temps et sans préavis les présentes CGV avec effet à l'avenir.

ARTICLE 2 : OFFRES

Les offres de **PEXYS SARL** s'effectuent uniquement par écrit. Les indications orales données par les vendeurs concernant les prix des articles ne le sont qu'à titre indicatif et se réfèrent en la substance aux listes de prix imprimées ou aux offres spéciales ou spécifiques établies en la forme écrite. Les offres de **PEXYS SARL** sont valables pour une durée de 30 jours, sauf convention contraire ou offre exceptionnelle. **PEXYS SARL** se réserve le droit de modifier les produits objets de l'offre à tout moment dans la mesure où ils assurent des fonctionnalités et performances au moins équivalentes. **PEXYS SARL** ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de spécifications techniques non conformes aux données officielles fournies par le fabricant du produit.

ARTICLE 3 : PASSATION DE COMMANDE

Les commandes, en réponse à une offre ou spontanées, peuvent être passées oralement par téléphone, par courrier écrit, par e-mail ou par télécopie. Après réception de la commande, **PEXYS SARL** s'engage à faire parvenir au client une confirmation écrite de la commande. Sauf contestation immédiate, le client est réputé accepter pleinement et sans réserve les données figurant sur la confirmation écrite de la commande.

ARTICLE 4 : PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Les prix s'entendent en Euros, hors TVA. Les prix et spécifications de marchandises peuvent être réajustés sans préavis, notamment dans le cas d'une modification des cours de change, de taxes douanières, d'impôts, de frais de transport et d'assurance ou de coûts de revient, avec effet pour les affaires courantes et futures. Le prix à payer et les marchandises à livrer sont ceux déterminés lors de la commande. Sauf stipulation contraire, le client s'acquitte du prix à la livraison de la marchandise. Les moyens de paiement sont : au comptant. **PEXYS sarl** se réserve le droit d'exiger un acompte jusqu'à concurrence de 50% du prix pour des articles commandés spécialement à la demande du client. L'acompte reste la propriété de **PEXYS sarl** en cas d'annulation de la commande. **PEXYS sarl** reste également seul propriétaire de la marchandise jusqu'à son paiement intégral par le client. Le terme de paiement ne peut en aucun cas être prolongé. Le client en retard de paiement devra s'acquitter d'intérêts moratoires au taux légal. Le client s'engage à n'exercer aucun droit de rétention sur le montant du prix du aux échéances fixées. La compensation est exclue.

Défaut et retard de paiement. En cas de défaut ou de retard de paiement, y compris paiement partiel, le Client est redevable de pénalités de retard exigibles le jour suivant la date limite de règlement, et dont le taux d'intérêt est égal à trois fois le taux d'intérêt légal. De plus, tout défaut ou retard de paiement (même partiel) des sommes dues par le Client en exécution du Contrat, persistant plus de (4) quatre jours calendaires après notification de défaut ou retard de paiement adressé au Client par courriel, entraîne de plein droit et sans nécessité de notification ou mise en demeure supplémentaire (a) l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues par le Client au titre du Contrat, quel que soit le mode de règlement prévu, et (b) la possibilité pour **PEXYS SARL** immédiatement et sans préavis de suspendre tout ou partie des Services du Client (y compris ceux qui ont été réglés), de refuser toute nouvelle Commande ou renouvellement de Services, sans préjudice pour **PEXYS SARL**.

ARTICLE 5 : VENTES, LIVRAISON A DISTANCES ET DÉLAIS

Les livraisons de marchandises effectuées par courrier ou par toute autre voie postale doivent, sauf stipulation contraire expresse, être acquittées en contre-remboursement. Le refus d'un paquet livré en contre-remboursement est assimilé à une annulation de la commande et **PEXYS SARL** se réserve le droit d'exiger le remboursement des frais relatifs. **PEXYS SARL** ne peut en aucun cas être tenu responsable des dommages subis lors du transport. Ceux-ci doivent être annoncés immédiatement au transporteur. Les frais d'expédition, d'assurance ou d'installation ne sont pas compris dans le prix de l'offre, sauf mention expresse. Le client peut, s'il l'estime nécessaire, contracter une assurance transport auprès d'une entreprise spécialisée. Les délais de livraison indiqués par **PEXYS SARL** ne sont qu'indicatifs. Le client ne peut y déduire aucun droit. Cependant, si le délai de livraison excède 60 jours, le client ou **PEXYS SARL** peut, après préavis par pli recommandé ou par oral au point de vente, résilier unilatéralement le contrat.

ARTICLE 6 : ÉCHANGE D'ARTICLES

Un article peut être échangé contre un autre article de même valeur dans les 14 jours suivant la livraison effective à condition que le client établisse la preuve de l'achat chez **PEXYS SARL** et que l'article soit dans son emballage d'origine intact et non ouvert.

Si le prix de l'article de remplacement est plus élevé que celui de la pièce à échanger, le client s'acquitte de la différence de prix. PEXYS SARL peut également proposer un bon d'achat chez PEXYS SARL de valeur équivalente au prix de la pièce à échanger. Le client ne peut en aucun cas demander la résolution du contrat de vente. Un article endommagé n'est jamais échangé, sauf s'il s'agit d'un cas de garantie. Les articles en promotion ou d'occasion ne sont ni échangés, ni repris contre bon d'achat.

ARTICLE 7 : GARANTIE

Modalités d'exercice de la garantie : A la réception des marchandises, le client contrôle avec soin leur conformité avec la commande et annonce immédiatement tout défaut apparent. A défaut d'annonce immédiate, les marchandises sont réputées acceptées par le client. La prétention en garantie n'est admissible que sous présentation par le client de la quittance originale d'achat du produit ainsi que de son emballage d'origine. Les réclamations pour non-conformité de la marchandise ou pour défaut doivent être soumises immédiatement mais au plus tard dans les 8 jours à partir de la date de livraison effective par pli recommandé ou par oral au point de vente. Les interventions au titre de la garantie ne sauraient avoir pour effet de prolonger celle-ci. Pour tous les produits qui font l'objet d'un contrat de support spécifique (garantie sur site), le client devra faire valoir son droit à la garantie directement auprès du fabricant. **PEXYS SARL** et ses fournisseurs sont seuls habilités à déterminer l'acceptation sous garantie d'un article.

Contenu de la garantie : En cas de défaut du produit ou d'absence des qualités assurées, **PEXYS SARL** est habilité à choisir entre la réparation de la marchandise défectueuse ou la livraison de substitution dans un délai approprié. A cet effet, le client autorise **PEXYS SARL**, selon son propre choix, à examiner les produits dont le défaut est allégué soit dans ses propres locaux, soit auprès du client lui-même. Le client ne peut en aucun cas demander l'annulation du contrat d'achat. Dans le cas d'une livraison en substitution, les marchandises substituées deviennent pleine propriété de **PEXYS SARL**. La garantie de **PEXYS SARL** sur les ordinateurs, les serveurs ou les pièces ne peut en aucun cas excéder la garantie assurée par le fabricant du produit. Si le fabricant du produit offre une garantie particulière sur un article, celle-ci ne confère pas à **PEXYS SARL** la charge d'une garantie équivalente. Le client ne peut se prévaloir de la garantie du fabricant pour tenir **PEXYS SARL** responsable de la qualité du service après-vente des marques en question.

Garantie pour ordinateurs et serveurs : **PEXYS SARL** octroie une année de garantie sur les pièces et la main d'œuvre à la condition expresse que le montage et la configuration logicielle de l'ordinateur ou du serveur aient été effectués par **PEXYS SARL**. La période de garantie débute à la date de livraison effective de l'appareil. Durant toute la période de garantie, **PEXYS SARL** assume, en fonction de sa seule appréciation, la réparation des défauts du produit ou le remplacement des pièces défectueuses. Le remplacement de pièces peut être effectué au moyen tant de pièces neuves que de pièces déjà utilisées, mais correspondant en performance, fiabilité et fonctions à des produits neufs de même qualité. Si **PEXYS SARL** n'est pas techniquement en mesure de rétablir la fonctionnalité d'un appareil, elle se réserve le droit, en fonction de sa seule appréciation, d'échanger un produit contre un autre, attendu que ce dernier soit équivalent en performance, fiabilité et fonctions.

Garantie pour pièces détachées :

1. **PEXYS SARL** offre une garantie d'une année sur tous les composants et pièces détachées neufs (retour à l'atelier). La période de garantie débute à la date de livraison effective de la pièce. Durant toute la période de garantie, **PEXYS SARL** assume, en fonction de sa seule appréciation, la réparation des défauts du produit ou le remplacement de la pièce défectueuse. Le remplacement de pièces peut être effectué au moyen tant de pièces neuves que de pièces déjà utilisées, mais correspondant en performance, fiabilité et fonctions à des produits neufs de même qualité. Si **PEXYS SARL** n'est pas techniquement en mesure de rétablir la fonctionnalité d'une pièce, elle se réserve le droit, en fonction de sa seule appréciation, d'échanger un produit contre un autre, attendu que ce dernier soit équivalent en performance, fiabilité et fonctions. Toute pièce échangée devient automatiquement pleine propriété de **PEXYS SARL**.
2. **PEXYS SARL** exclut toute garantie en cas d'erreurs de montage ou d'installation non effectué par ses soins. Pour les ordinateurs et serveurs achetés en pièces détachées ou pour les pièces détachées elles-mêmes, la garantie couvre uniquement l'échange ou la réparation du composant défectueux. La main d'œuvre, notamment le travail de montage, d'installation et de recherche de panne, sera facturée au tarif horaire en vigueur. **PEXYS SARL** ne procède à aucun échange direct ou réparation sans test préalable. **PEXYS SARL** se réserve le droit de facturer au client le prix de la pièce en cas de refus du fournisseur d'échanger ladite pièce.

Garantie pour appareils ou pièces détachées d'occasion ou en promotion : Tant que les appareils ou pièces détachées d'occasion ou en promotion sont garantis en vertu de conditions spécifiques indiquées à l'achat, seules ces dernières s'appliquent. Dans tous les autres cas, les présentes conditions de garantie sont pleinement applicables. Sauf stipulation contraire expresse, aucune garantie n'est offerte pour les pièces d'occasion.

Exclusion de la garantie : La garantie est notamment exclue si :

- Les défauts ou détériorations proviennent d'événements extérieurs, d'accidents, en particulier d'accidents électriques et électrostatiques, d'usure ou d'utilisation non conforme ;
- Les défauts ou détériorations sont la conséquence d'incompatibilités matérielles et/ou logicielles, d'une mauvaise configuration matérielle ou logicielle par le client, d'opérations à même la pièce par le client ou d'un manque élémentaire de soins ;
- L'article dont la garantie est requise est un produit consommable ou une pièce d'usure tel que cartouches d'encre, toners, tambours, supports amovibles de données (CD-R, disquette, zips, etc.) ou une pièce d'occasion ;
- Une configuration particulière hors du commun a été exigée par le client ;
- Le client fait état de l'inadéquation du produit pour un usage particulier, la requête de garantie est manifestement abusive.

ARTICLE 8 : Responsabilité

PEXYS SARL s'engage à effectuer son travail en respectant les règles de l'art. Dès lors, **PEXYS SARL** ne répond que du dommage intentionnel ou causé par négligence grave. **PEXYS SARL** ne peut en aucun cas être tenu responsable d'un dommage, positif ou négatif, causé par l'impossibilité d'utiliser un article ou par la perte de données résultant du défaut d'un composant, d'une pièce détachée, d'une incompatibilité matérielle et/ou logicielle, d'une quelconque intervention technique par ses collaborateurs ou d'un quelconque événement hors de son contrôle. **PEXYS SARL** décline de surcroît toute responsabilité pour des opérations techniques hors du commun effectué à la requête du client. La responsabilité de **PEXYS SARL** n'est pas engagée alors même que la garantie couvre encore l'article ou l'ensemble d'articles dont le défaut allégué est la cause du dommage. Il appartient au client d'opérer des sauvegardes régulières de ses données. Toute autre responsabilité est en outre exclue si le dommage survenu aurait pu être évité par la mise en place, par les soins du client, de mesures raisonnables propres à diminuer le dommage. **PEXYS SARL** ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'usage d'un article vendu en son magasin pour des desseins illicites, notamment l'enregistrement de données à caractère pédophile, la préparation d'actes pénalement répréhensibles, le piratage informatique ou la violation de droits d'auteurs. Aucune des dispositions ci-haut ne sauraient faire obstacle à la responsabilité légale pour le fait des produits.

Force majeure

En cas de non-respect des obligations contractuelles, **PEXYS SARL** n'est pas responsable dans la mesure où ce non-respect est dû à une situation échappant à son contrôle (par ex. non-livraison des composants fournisseur, catastrophes naturelles, actes des autorités publiques, actes de guerre ou de terrorisme) et les délais de prestation conclus sont prolongés d'autant. Si cette situation dure plus de 60 jours, le contrat pourra être résilié par l'une ou l'autre partie moyennant préavis par pli recommandé ou oral au point de vente. Toute autre exigence est exclue.

Données personnelles

PEXYS SARL s'engage, dans le cadre des relations commerciales avec ses clients, notamment lors de réparations ou d'installations nouvelles, à respecter les dispositions de la Loi sur la protection des données. La découverte, par le fruit du hasard, de données dont la possession est pénalement répréhensible, notamment d'images ou séquences d'images pédophiles, sera dénoncée aux autorités compétentes.

Validité du contrat

La nullité ou nullité partielle éventuelle de certaines clauses de ces CGV ne touche en rien à la validité des contrats existants ou futurs, à l'exception des clauses entachées de vice.

PEXYS

90, allée de Glaisy
F-74300 Thyez